Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 056-215600974-20251128-2025_45-DE

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE du 28 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le quatorze novembre deux mil vingt-cinq, s'est réuni à la salle du conseil en mairie, sous la présidence de M. LE CALVÉ Pascal, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 19

Étaient présents :
M. LE CALVE Pascal, Mme BONNEC Katia, Mme PUREN Isabelle, M. LOTHORE Jean-Paul, Mme DURIEZ Christine, Mme JACOB Marina, M. HERVE Kervadec, Mme SIMON Julie, Mme MORVILLE-HEURTEBIS Anne, Mme GOBLET Gaëlle, M. LESCOP Thierry, Mme PINEAU Annick, M. COSTA Sébastien, M. MALLET Patrick, M. LOTHORE Jean Michel, Mme LEMEL Evelyne, Mme HIVERT Cathy, M. JOSSE Sylvain, Mme ROBINO-JUCHAT Floriane.

Avaient donné pouvoir :
Mme MICHEL Martine a donné pouvoir à Mme LEMEL Evelyne.
M. DANIEL Jean-Louis a donné pouvoir à M. COSTA Sébastien.
Mme LE MENTEC Stéphanie a donné pouvoir à M. LOTHORE Jean Michel.
M. BOBIK Sébastien a donné pouvoir à M. MALLET Patrick.
M. SAINT-JALMES Yves a donné pouvoir à M. LESCOP Thierry.
M. LESIEUR Arnaud a donné pouvoir à Mme BONNEC Katia.

Étaient absents excusés : Mme RIBET Valérie, M. DIERCKX Alexandre.

Mme DURIEZ Christine a été désignée secrétaire de séance.

N°	OBJET
2025-45	**Autorisation au maire d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement en 2026.**

En application de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2026, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Considérant que les crédits d'investissement, hors remboursement de la dette, ouverts pour l'exercice 2025 s'élèvent à :

Chapitre	Intitulés	Montant en €
10	Dotations et fonds divers	7 363,55 €
20	Immobilisations incorporelles	10 500,00 €
204	Subventions d'équipements versées	85 000,00 €

Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 056-215600974-20251128-2025_45-DE

21	Immobilisations corporelles	638 300,00 €
23	Immobilisations en cours	1 802 000,00 €

Le conseil municipal, à vingt-quatre voix pour et une abstention, autorise le Maire, en application de l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2026, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2025, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, à savoir :

Chapitre	Intitulés	Montant en €
10	Dotations et fonds divers	1 840,00 €
20	Immobilisations incorporelles	2 625,00 €
204	Subventions d'équipements versées	21 250,00 €
21	Immobilisations corporelles	159 575,00 €
23	Immobilisations en cours	450 500,00 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Pascal LE CALVE

